



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/9331  
15 juillet 1969  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 JUILLET 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA ZAMBIE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité se réunisse à bref délai pour examiner les récentes violations délibérées de l'intégrité territoriale de la République de Zambie par le Portugal, ainsi que le bombardement d'un village, la destruction de biens et le fait que deux civils innocents et sans armes ont été blessés et tués au village de Lote dans le district de Katete de la Province orientale de la Zambie, le 30 juin 1969. Lote est un des villages situés le long de la frontière entre la République de Zambie et la colonie portugaise du Mozambique.

Plusieurs activités non provoquées du Gouvernement portugais ont à maintes reprises été portées à l'attention du Conseil de sécurité, et la récente agression prouve les intentions belliqueuses du Gouvernement de Lisbonne. Mon gouvernement craint que, si la Zambie fait usage du droit naturel de défense légitime qu'elle possède en tant qu'Etat et qui est reconnu à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, une situation plus grave encore ne se crée. Il incombe par conséquent au Conseil de sécurité d'envisager des mesures correctives qui feront cesser ces actes odieux et sordides qui constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent de la Zambie  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies :

(Signé) V. J. MWAANGA

\*\*\*\*\*

